

Le Congrès d'Istamboul : (fin)

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **23 (1935)**

Heft 457

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-262008>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Cliché Mouvement Féministe

Mlle Kerstin HESSELGREN

Ancienne inspectrice des fabriques en Suède, ex-sénateur, déléguée du gouvernement suédois à la Conférence Internationale du Travail.

sur la portée du problème de l'alimentation pour les familles nombreuses.

Education morale et religieuse

Mlle Dora Schmidt, conseillère technique de la délégation gouvernementale suisse, prit en séance plénière la parole sur cette question. Ce discours lui fut inspiré par le rapport du Directeur, dont un passage suggère à la Conférence de ne plus s'occuper exclusivement de conventions et de recommandations, mais de consacrer désormais une partie de son temps à discuter des questions générales de doctrine. Mlle Schmidt exposa comment l'éducation morale et spirituelle des peuples, sans laquelle toute politique économique et sociale reste une œuvre incomplète, se rattache en première ligne à ces questions générales. « Grâce aux bienfaits des mesures sociales et économiques, dit-elle, les peuples peuvent respirer. Ils développent leurs capacités intellectuelles; ils disposent (je ne parle ici que des Etats civilisés) de moyens d'instruction les plus divers: bibliothèques, journaux, postes de T. S. F., et conférences. Toutefois, à l'exception d'une petite minorité de milieux fortement attachés à leur conviction religieuse, on n'utilise ces possibilités que pour acquérir des notions d'ordre économique, historique et technique, qui ne peuvent se substituer aux sentiments moraux. Je suis profondément convaincue que le développement des valeurs spirituelles et morales doit aller de pair avec l'évolution de la politique sociale, et ce développement incombe à différentes institutions, qui s'occupent de l'éducation, mais en première ligne aux Eglises. C'est aux femmes, conclut Mlle Dr. Schmidt, qu'il appartient d'exercer, dans la famille et la société, une influence d'ordre moral et religieux. »

La Conférence s'intéressa vivement à cet exposé. Il est vrai qu'au cours de la discussion, seul M. le professeur Aalberse, délégué gouvernemental des Pays-Bas, souleva le même problème, et termina son discours sur le rapport du Directeur, en émettant des sugges-



Cliché Mouvement Féministe

Mrs. STANLEY DE VILLIERS

Présidente du Conseil national des femmes de l'Afrique du Sud, membre de la délégation de l'Afrique du Sud à la Conférence Internationale du Travail.

tions identiques. Si la Conférence n'a pas pris de décision, c'est qu'aucune proposition n'a été formulée, et que ce problème a été abordé pour la première fois au sein de l'Organisation internationale du travail.

Dr. D. S.

Le droit au travail de la femme en Belgique

Nos lectrices seront heureuses d'apprendre que le nouveau gouvernement belge a révoqué deux des arrêtés du gouvernement précédent réduisant les traitements des institutrices et des fonctionnaires féminins à un niveau plus bas que celui des traitements masculins dans les mêmes postes. Subsistent encore, il est vrai, les déplorables décrets rendus en 1921, réservant aux hommes tous les emplois publics y compris ceux de steno-dactylographe, et contingentant l'emploi des femmes dans le commerce et l'industrie; aussi une nouvelle députée, représentant de nombreuses organisations féminines et quelques associations mixtes professionnelles et politiques, a-t-elle protesté à ce sujet auprès du premier ministre, M. van Zeeland.

Il est intéressant de relever aussi, d'après les Informations sociales du B. I. T., que le Congrès central des métallurgistes, qui s'est tenu à Bruxelles dans le courant de juin, a repoussé la proposition d'interdire le travail féminin dans la métallurgie, et a voté à l'unanimité une résolution déclarant qu'en ce qui concerne la main d'œuvre féminine dans la métallurgie, l'égalité des sexes ne peut pas être mise en cause. Il a également protesté contre le fameux projet Rutten, dont nous avons entre-tenus nos lectrices en son temps, et qui sous couleur de favoriser le retour de la femme au foyer, condamne au chômage un grand nombre de travailleuses, et contre les arrêtés dont il est question plus haut. D'autre part, et pour éviter que la main d'œuvre féminine ne soit une cause d'avilissement des salaires, il a réclamé l'application du principe à travail égal, salaire égal, mais aussi une réglementation précise et efficace de l'emploi des femmes en ce qui concerne les travaux nocifs et dangereux.

Vox Populi

Sous ce titre, notre confrère, le Bulletin du Conseil International des Femmes, rend compte des résultats du « Referendum de la paix » organisé en Angleterre durant tout ce printemps par l'Association pour la Société des Nations, afin de savoir quel côté s'orientait l'opinion publique. Il est réconfortant, en ces temps de crise, de troubles, et de scepticisme, de constater que l'idéal de paix et de coopération internationale représenté par la S. d. N. rencontre, malgré tout, un appui si puissant dans un des grands Etats européens.

Plus de dix mille travailleurs de la Paix, venus de tous les points de la Grande-Bretagne, remplissaient l'Albert Hall, à Londres, dans la soirée du 28 juin, pour entendre Lord Cecil, Président du Comité de la Déclaration Nationale, proclamer le résultat final du Referendum de la Paix.

Le total des chiffres révèle que près de 12 millions de personnes, soit environ 38 % de l'ensemble des hommes et des femmes au-delà de 18 ans, en Grande-Bretagne, ont pris part à cette consultation et 97 % des votants se sont déclarés en faveur de la Société des Nations.

Voici les cinq questions sur lesquelles le public avait à se prononcer:

1. La Grande-Bretagne doit-elle rester membre de la Société des Nations ?
Oui : 11,157,040; Non : 357,460; Abstentions et douteux : 113,265.
2. Etes-vous favorable à une réduction générale des armements par voie d'entente internationale ?
Oui : 10,533,826; Non : 867,227; Abstentions et douteux : 226,712.
3. Etes-vous favorable à une abolition générale



Le Congrès d'Istamboul

(Fin)¹

Quelques résolutions encore

Déclaration générale de principes

Le XII^e Congrès de l'Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Action politique et civique des Femmes affirme à nouveau sa conviction profonde à l'égard des principes qui ont été à la base de son programme de travail dès sa fondation; déclare que son adhésion à ces principes n'a pas, et ne peut pas être affectée par des changements dans le système politique ou économique du monde; et les formule comme suit:

1. Egalité politique. Que dans tous les Etats, quelque soit leur système de gouvernement, les femmes doivent posséder les droits de citoyens libres, droits complets et identiques à ceux des hommes.

2. Egalité économique. Que le droit au travail de toutes les femmes soit reconnu, et qu'aucun obstacle n'entrave le droit au travail de la femme mariée; que toutes les possibilités de travail soient ouvertes aux femmes et que la même préparation professionnelle soit mise à la disposition des femmes et des hommes; que toutes les professions et fonctions publiques soient également ouvertes aux femmes et aux hommes avec les mêmes possibilités d'avancement; que les femmes reçoivent le même salaire que les hommes pour un même travail.

3. Egalité morale. Qu'une même morale élevée soit établie pour les deux sexes sur la base du respect de l'être humain, de la discipline sexuelle et du souci de la responsabilité envers la descendance; que ce principe ainsi conçu, et toutes les conséquences juridiques, morales, éducatives, sociales, etc., qui en découlent soient pris en considération par les lois et respectés dans l'application de celles-ci; en conséquence que la traite des femmes et toute forme de proxénétisme soient considérés comme des délits et punis comme tels.

Que la réglementation de la prostitution et toutes les mesures d'exception prises contre les femmes en général ou contre une classe quelconque de femmes soient abolies.

4. Egalité légale. Que la femme, mariée ou célibataire, doit avoir des droits personnels et civils complets, y compris celui d'user et de disposer de sa fortune; que la femme mariée ne soit pas placée sous la tutelle de son mari, et qu'elle ait les mêmes droits que lui sur ses enfants; qu'elle ait le même droit qu'un homme à conserver ou à changer sa nationalité.

5. Paix et Société des Nations. Que l'en-

Si encourageant que soit l'intérêt que les lecteurs du Mouvement ont bien voulu marquer à toute notre série d'articles sur ce magnifique Congrès, dont la portée a été si grande pour le progrès et le prestige du féminisme tel que le représente et le défend l'Alliance Internationale, nous ne voulons cependant pas laisser leur patience. Nous terminons donc aujourd'hui ces résumés, comptes-rendus et impressions par la publication de quelques résolutions votées par le Congrès, et que nous choisissons parmi les plus marquantes, en complément de celles qui ont déjà paru ici, afin de faire mieux connaître les résultats du Congrès et par conséquent mieux comprendre la valeur primordiale de cette Alliance Internationale, dont sont membres toutes les suffragettes de notre pays organisées dans l'Association suisse pour le Suffrage.

Suffrage des Femmes

1. Considérant que l'inégalité de l'homme et de la femme en tant que citoyen porte un grave préjudice à la position de la femme, La Commission du Suffrage et de l'Action civique et politique des femmes demande au Congrès que l'Alliance se consacre à l'avenir comme dans le passé à obtenir tous les droits civiques pour les femmes de tous les pays sans distinction d'opinion politique, de race ou de religion. Elle insiste auprès des Sociétés affiliées dans les pays où les femmes ne sont pas encore affranchies, ou dans ceux où leur droit de vote est menacé, pour qu'elles concentrent toutes leurs énergies sur ce but. Elle prie instamment les Sociétés affiliées dans les pays où les femmes sont affranchies de ne pas relâcher leurs efforts pour conserver la reconnaissance et l'exercice de leur droit de voter et d'être élues.

2. La Commission prie le Comité Exécutif d'inscrire dans ses budgets à venir une somme suffisante pour compléter, mettre au point et éditer la documentation réunie par la Commission sur l'histoire du mouvement suffragiste et les droits civiques des femmes.

Réfugiés politiques

Le Congrès attire l'attention des femmes de tous les pays sur la situation des réfugiés de nombreux pays actuellement dispersés dans les différents continents, leurs souffrances matérielles et morales qui affectent particulièrement les femmes et les enfants étant une honte pour notre civilisation.

Le Congrès, considérant que c'est le devoir urgent de la Société des Nations et de chaque gouvernement de prendre des mesures immédiates concernant le nombre toujours croissant de réfugiés qui deviennent apatrides, perdant ainsi la protection assurée à tout ressortissant d'un pays et le droit essentiel de tout être humain à un domicile, Insiste auprès de la S. d. N. pour qu'elle

¹ Voir les précédents numéros du Mouvement.

des forces aériennes militaires et navales de tous les pays par entente internationale ?
Oui : 9,592,573; Non : 1,697,977; Abstentions et douteux : 337,215.

4) Devrait-on interdire, par une entente internationale, l'industrie et le commerce privés des armements ?
Oui : 10,480,002; Non : 779,513; Abstentions et douteux : 268,250.

5) Etes-vous d'avis que, si une nation persiste à vouloir en attaquer une autre, les autres nations doivent s'unir pour enlever son action par

a) des mesures économiques et non militaires
Oui : 10,088,312; Non : 638,211; Abstentions et douteux : 901,242.

b) des mesures militaires s'il le faut ?
Oui : 6,827,699; Non : 2,364,279; Abstentions et douteux : 2,435,787.

Ainsi que le souligne Lord Cecil, les organisateurs du Referendum avaient eu trois buts en vue. Le premier consistait à assurer le Gouvernement britannique que le système collectif de sécurité avait l'appui indiscutable du peuple britannique. Le second était de persuader les pays étrangers que le peuple britannique donnait son entière adhésion à la S. d. N. Le troisième tendait à amener le peuple à examiner lui-même ce qu'il pensait, et pourquoi, de la sécurité collective, de la réduction des armements, des sanctions économiques et militaires, et de l'industrie privée des armements.

Le résultat fut décisif et ces chiffres parlent d'eux-mêmes.

Mme de Tormay succède à Mme Curie à la Commission de Coopération intellectuelle

Le Journal de Genève caractérise en ces termes le nouveau membre féminin de la Commission de Coopération intellectuelle de la S. d. N.:

Parmi les nombreuses et éminentes personnalités que réunit la Commission de coopération intellectuelle, sous la présidence de M. Gilbert Murray, il convient de signaler la présence de Mme Cécile de Tormay, l'un des écrivains les plus illustres de la Hongrie.

Mme de Tormay fut désignée pour succéder au fauteuil qu'occupait Mme Curie. En suggérant ce choix lors de la session de mai du Conseil, M. Laval a voulu, tout en rendant un hommage mérité au talent et à l'activité de Mme de Tormay, faire un geste de courtoisie à l'égard de la Hongrie. Nous savons que ce geste a été fort apprécié à Budapest.

Mme de Tormay justifie de titres multiples à la haute fonction qui lui a été dévolue. Elle n'a jamais admis pour l'écrivain la « tour d'ivoire »; elle a toujours pensé que l'influence et le prestige conféraient des devoirs à l'artiste. Aussi s'est-elle consacrée sans compter à l'éducation morale de la femme hongroise. Mais ces préoccupations ne sont jamais entrées en conflit avec l'œuvre artistique. Le public français connaît par la traduction *Au pays des pierres*, roman généreux qui valut à l'auteur la célébrité, Mme de Tormay possédait le don épique par excellence. Aussi faut-il lire son *Livre prospère*, scènes poignantes de la Révolution hongroise, que Mme Marcelle Tinayre a traduit en français.

Mme de Tormay cherche dans le passé les traditions qui doivent éclairer l'avenir. Signalons ses précieuses traductions du *Légendaire hongrois*, adaptées du latin, et que d'Annunzio a son tour fait connaître en Occident.

riéré... en tout cas Mme Castets-Ducasse n'a pas l'esprit rétrograde.

Vous allez me répondre que les femmes françaises ne sont pas électorales. Pas toutes, en effet. Mais à Dax, M. Millières-Lacroix est sénateur en même temps que maire. Il a sans doute remarqué qu'au Parlement les temps ne sont pas encore venus où l'on accordera aux femmes leur droit absolu. Il a donc pris les devants, désirant fortement l'appui des conseillers municipaux dans sa commune.

De passage dans cette ville, j'ai suivi avec intérêt les assemblées préparatoires. La campagne électorale fut menée chaudement, mais dignement. La dernière et la plus définitive de ces réunions eut lieu dans les immenses arènes de Dax. Elle fut prodigieuse de vie, de couleur, mais aussi de calme et fervente attention. Plus de cinq mille dacquois et dacquoises écoutèrent les candidates qui, l'une après l'autre, exposèrent hardiment leur programme de travail.

Je doute que s'efface jamais le souvenir de cette magnifique soirée, dans l'esprit de ceux qui en goûteront toute l'émotion et l'enthousiasme unanimes. M. Millières-Lacroix ne craint pas pour la « soupe aux choux » qui est un mets national dont la préparation demande beaucoup de temps. Il ne redoute pas non plus les chaussettes non « repriées ». Pour lui, le foyer, si on l'aime, on trouve toujours le temps de s'en occuper. C'est bien pensé.

Ainsi, grâce à son maire, Dax possède six conseillères municipales, élues par deux mille dacquoises qui ont accompli pour la première fois tout leur devoir de citoyennes.

A qui le tour ?...

A propos d'un récent arrêt du Tribunal Fédéral

Une évolution intéressante de la jurisprudence en matière de pension et de rente après divorce.

Le code civil suisse accorde à la femme divorcée le droit à une pension alimentaire de la part du mari, à la double condition qu'elle n'ait pas de responsabilité dans la dissolution du mariage et que le divorce l'expose à tomber dans le dénuement. Il n'est pas nécessaire que le mari soit déclaré partie coupable; il doit une pension dans les circonstances indiquées, même si le divorce a été prononcé entre les époux pour incompatibilité d'humeur. La solution que la loi donne à cette question délicate paraît juste.

Il n'en reste pas moins des cas où le refus d'une pension par le juge comporte pour la femme divorcée des duretés choquantes. Une femme, par exemple, qui s'est mariée très jeune et qui, grâce à la situation de son mari, a vécu pendant de longues années dans l'aisance, voire le luxe, peut, sans aucune faute de sa part, se voir un jour devant l'inévitable rupture du mariage; trop jeune au moment de son mariage pour avoir eu l'occasion d'exercer une profession et n'ayant jamais occupé d'emploi pour gagner sa vie, elle s'entendrait dire, au moment du divorce, qu'elle est encore en mesure de travailler et, au besoin, d'apprendre une profession pour éviter de tomber dans le dénuement.

Le cas s'est présenté aussi d'une femme qui avait reçu dans sa jeunesse une éducation musicale soignée qui lui permettait de donner des leçons et des concerts; divorcée, elle se voit refuser une pension parce que, soi-disant, elle n'avait qu'à reprendre ses leçons et ses concerts, ce qui lui permettait de gagner elle-même son entretien, fut-ce avec quelque peine au début... Que pareille raisonnement soit possible démontre assez combien est légitime la revendication que la femme ait voix au chapitre quand il s'agit de statuer sur des contestations en matière de famille. Le texte de la loi est juste, mais son application, parfois fort délicate, il est vrai, reste confiée à des hommes exclusivement, dont la sentence gagnerait souvent en justice et en équité si elle était délibérée avec le concours de femmes compétentes.

Tous les plaideurs n'ont pas les moyens nécessaires pour recourir aux instances supérieures contre des décisions qui méconnaissent leurs intérêts légitimes. L'immense majorité des litiges de famille se liquident définitivement devant les tribunaux de 1^{re} instance.

Dorénavant, grâce à une saine et juste interprétation de la loi existante que vient de révéler un récent arrêt du Tribunal fédéral, il sera plus facile à une femme d'obtenir paiement d'une rente après dissolution du mariage.

En dehors même des dispositions dont nous avons déjà parlé, le code civil prévoit que l'époux innocent dont les intérêts pécuniaires, même éventuels, sont compromis par le divorce, a droit à une indemnité de la part du conjoint coupable. Cela permet par exemple au juge d'allouer à la femme divorcée une indemnité pour la ruine d'espérances successives. Cela signifie aussi que l'épouse innocente peut obtenir une indemnité pour la perte de sa situation de femme mariée, car le fait que, dans le mariage, il est pourvu à son entretien constitue pour l'épouse un intérêt pécuniaire compromis par le divorce; pour réparer ce tort, le juge peut accorder une indemnité sous la forme d'une rente, appropriée aux ressources du mari. Point n'est exigé ici que la femme justifie qu'elle tomberait dans le dénuement ensuite du divorce; il suffit que le mari soit déclaré coupable et que la dissolution du mariage comporte pour la femme la perte d'une situation dont elle jouissait, grâce à la fortune ou aux revenus du mari.

Alors que « la pension alimentaire à titre de recours » peut être réclamée même à un mari qui n'a pas de responsabilité marquée dans la rupture du lien conjugal, « la rente pour perte de situation » n'est due que par le mari déclaré coupable du divorce. Cette possibilité, nouvellement définie dans l'arrêt du Tribunal fédéral dont nous parlons, permettra à l'avenir, dans de nombreux cas, de mieux satisfaire les intérêts légitimes de la femme malheureuse.

Il est juste de reconnaître qu'en plusieurs occasions déjà notre haute juridiction fédérale a fait preuve de compréhension de la situation particulière de la femme, suivant en cela les idées élevées de justice et morale sociale de l'auteur du code civil, le regretté Eugène Huber.

Nelly SCHREIBER-FAVRE, avocate.

Hors la famille, de Louis Bromfield, et ajoutez, pour l'en féliciter, qu'elle représentait la Revue des Deux-Mondes aux fêtes du jubilé de Georges V. S. B.



Publications reçues

PUBLICITAS: Catalogue des Journaux suisses, 1 vol. de 207 p. Publicitas succursales et agences dans toutes les villes suisses.

Nous sommes en retard pour signaler à nos lecteurs cette utile publication, à laquelle procède de temps à autre la grande agence de publicité, et qui constitue assurément un répertoire des plus utiles pour quiconque a à faire avec la presse: et de qui n'est-ce pas le cas au jour d'aujourd'hui! A des conseils pratiques sur la rédaction, la valeur de répétition, le format des annonces, succède toute une liste classée par localités et par cantons, des journaux politiques, des almanachs, liste que se retrouve plus loin, avec plus de détails aux annonces. C'est donc une des publications les plus faciles à manier et à consulter, et ceux qui la posséderont n'auront certes pas à le regretter. M. F.

Exposition culinaire et professionnelle de l'industrie hôtelière

(Zoug 17 août - 15 septembre 1935)

Voilà une Exposition d'actualité en même temps que d'un vif intérêt pour les ménagères, auxquelles il convient de signaler que dans la Section « Cuisine de famille » peuvent être présentés des menus de bonne et honnête cuisine bourgeoise. Des diplômes de 1^{re}, 2^{me} et 3^{me} classe avec médaille d'or, d'argent et de bronze, seront remis aux lauréates ayant exposé une gourmandise

spécialement réussie, un repas qui fait venir l'eau à la bouche, ou des conserves et des confitures remarquablement préparées. Disons encore qu'avec raison le jury attachera plus d'importance à la préparation d'un simple repas de famille bien appétissant, qu'à des menus rares et compliqués.

Aussi engageons-nous chaleureusement toutes les ménagères, cuisinières, maîtresses de maison à participer à cette Exposition, qui s'annonce déjà comme un succès, vu le nombre des cuisiniers et chefs qui se sont déjà inscrits. On peut se procurer des renseignements et détails aux adresses suivantes: M^{lle} Muller, maîtresse d'école ménagère, Rost, Zoug; M^{me} Baumann, Arthstrasse, Zoug; M^{me} Grob-Zehnder, Guggihall, Zoug. Les inscriptions étant reçues jusqu'au 1^{er} août, il convient donc de se hâter.

Avant d'acheter votre trousseau ou de renouveler votre linge de maison demandez sans engagement notre prix courant pour notre qualité solide, spéciale pour trousseaux

MAX MAIER
Manufacture de trousseaux en linge de maison fabrication suisse et des Vosges
42, RUE DU RHONE - GENÈVE TEL. 52.730

ECOLE ARTISTIQUE COUPE ET COUTURE

6, Rue de l'Université M^{me} GROBET, dir.
COURS SPÉCIAL pour Dames et Messieurs
Formation complète en 4 mois de la carrière de Couturier-coupeur-modelliste. Diplôme de Paris.
COURS AMATEURS pour Dames et Jeunes Filles
désirant confectionner elles-mêmes tous vêtements dames et enfants. **COURS D'ÉTÉ à partir du 1^{er} août**
Vente de patrons et vêtements mi-confectionnés

Lait en Bouteille

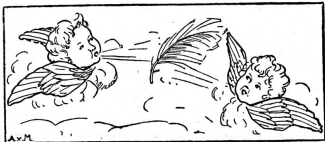
pasteurisé

En vente dans toutes les laiteries

Laiteries Réunies

IMPRIMERIE RICHTER. — GENÈVE

trée des femmes dans la vie politique est nécessaire pour l'avancement de la cause de la paix; qu'il est du devoir des femmes de toutes les nations de travailler à l'avancement des relations internationales amicales, de développer la conception de la solidarité humaine, sans distinction de races ni de nations, de réclamer que le système du droit international remplace celui de la force, et de soutenir une Société des Nations, qui, en laissant à chaque nation sa liberté et son autonomie, travaille à établir une entente durable entre les peuples.



DE-CI, DE-LÀ

Commission fédérale de surveillance des fabriques.

Le Conseil fédéral a nommé membre de cette Commission M^{me} Marg. Gagg-Schwarz (Berne), jusqu'ici suppléante. Cette nomination a été très bien accueillie dans les milieux féminins, où M^{me} Gagg est connue depuis longtemps par ses publications sur le travail des ouvrières. S. F.

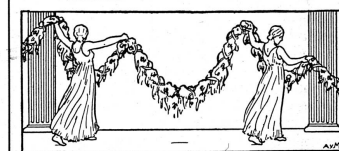
Succès féminins.

Pour la première fois, l'Union suisse des Coopératives de Consommation, lors de son Assemblée de délégués des 15 et 16 juin, à Zurich, a élu une femme pour faire partie de son Comité de direction. Le choix s'est porté sur M^{me} Paula Ryser, de Bienne, vice-présidente de la Ligue suisse des Coopératrices, et qui, par ses qualités et ses compétences, a sa place toute marquée au sein du Comité de direction. Il est seulement surprenant, alors que les femmes siègent depuis longtemps dans les Comités de Sociétés coopératives locales ou cantonales, que l'on ait attendu si longtemps pour faire entrer une femme au Comité suisse. Mais mieux vaut tard que jamais.

Fondée en 1821, et par conséquent datant de plus d'un siècle, la vénérable vieille dame qu'est la Classe des Beaux-Arts de Genève vient, pour la première fois de toute son existence, de se donner une présidente au lieu d'un président, en la personne de M^{me} Fatio-Naville. Celle-ci étant une féministe convaincue et une de nos abonnées, ce sont donc de doubles félicitations que nous lui adressons ici. M. F.

— La Gazette de Lausanne vient de publier les œuvres de deux membres de l'Association vaudoise des femmes universitaires, qui avaient concouru en 1934 pour le « prix du roman-feuilleton » organisé par la Gazette et la maison d'édition Attinger (Neuchâtel): ce sont Anne Leblanc

(M^{me} R. Delhorbe-Jacottet), auteur de *Une place de compagnie*, dans lequel la jeune Lausannoise engagée comme compagne, arrive à démasquer un imposteur et par suite à trouver un mari; et M^{me} Berthe Vuillemin, auteur de *R. C. 749*, sur lequel notre bulletin bibliographique aura l'occasion de revenir. Rappelons ici que M^{lle} Vuillemin a déjà publié un roman policier, *Le drame de la belle Escalé*, et la traduction de



A travers les Sociétés

Assemblée des «Frauenzentralen».

C'est à Winterthur que s'est tenue, le 14 juin dernier, l'Assemblée des «Frauenzentralen».

Très aimablement reçues par les membres de la Frauenzentrale Winterthur, les déléguées, — représentant 13 groupements, — après une rapide visite de la F. Z. Winterthur se réunissent autour d'une tasse de thé, et la séance est bientôt ouverte par M^{lle} Lisa Weber, qui fonctionne comme présidente de l'Assemblée. Tour à tour, chaque Frauenzentrale, par l'intermédiaire de sa présidente ou de sa déléguée, vient faire part des expériences de l'année écoulée. Si les problèmes du travail ménager, de l'éducation ménagère, de l'apprentissage ménager, ont joué un très grand rôle dans l'activité de cette année, d'autres questions ont aussi préoccupé les Frauenzentralen, questions parmi lesquelles il faut relever l'œuvre d'entraide entreprise dans quelques cantons sous la forme d'une collecte de vêtements et de fruits destinés à des familles dans le besoin, ou à des communes d'un canton voisin particulièrement éprouvées par la crise. Il serait trop long d'entrer dans le détail des rapports présentés; mentionnons cependant que Berne, à côté d'occupations d'ordre divers, a réussi à mettre sur pied une assurance pour employées de maison, principalement pour apprenties ménagères, en instituant un abonnement pour les soins médicaux donnés à l'hôpital; que Bâle a créé un cours professionnel pour employées d'asiles, et cherche à grouper les employées de maison; et que Saint-Gall a porté tous ses efforts sur l'organisation et la direction de cours ménagers pour jeunes filles venant des régions montagnardes et désireuses de se vouer au service de maison.

C'est dans le cadre évocateur du château de Wülflingen qu'eut lieu le dîner et que se tinrent les assises de l'après-midi, entièrement consacrées à la discussion du projet de fusion présenté par la Frauenzentrale de Berne. Cette proposition, mûrement étudiée, a été repoussée à l'unanimité, la nécessité d'une «super-organisation» ne se faisant pas sentir et pouvant porter préjudice à l'activité de l'Alliance de Sociétés féminines suisses. Mais pour répondre au désir exprimé par différentes Frauenzentralen, Zurich fonctionnera comme Vorort, et s'efforcera d'établir un contact aussi étroit que possible entre ces différents groupements.

La partie administrative terminée, des autos particulières emmenèrent les déléguées, dans une magnifique randonnée à travers le Tössal et la campagne zurichoise, visiter les asiles de Sitzberg et de Langenhardt, destinés, l'un à des jeunes filles ayant besoin d'un séjour à la montagne, et l'autre à l'éducation d'enfants déficients.

En résumé, belle et bonne journée qui a contribué à resserrer les liens entre les diverses organisations. Un seul regret: c'est que les Romandes aient été si peu nombreuses: une seule déléguée, celle de l'Union des Femmes de Genève! S. B.

Union des femmes de Lausanne.

L'Assemblée générale semestrielle a eu lieu le 27 juin à Saint-Pierre, sous la présidence de M^{lle} L. Comte, avocate, qui a présenté le rapport du Comité. La crise se manifestant par une augmentation des consultations juridiques, le Bureau de consultations juridiques sera ouvert dès septembre un soir à l'intention des ouvrières. L'Union a reçu un legs de 517 fr. de M. Aug. Clavel, en souvenir de sa femme, et d'autre part collaboré à la répartition dans le canton de la part vaudoise de la collecte du 1^{er} août 1934 en faveur de l'enseignement ménager, les 19.000 francs ainsi rassemblés devant servir à créer des bourses d'apprentissage ménager, à encourager l'institution de cours, de conférences, de classes ménagères, etc. Le Cartel romand H.S.M. a notamment reçu 4000 fr. pour sa campagne en faveur de l'amélioration du service de maison. Actuellement, l'Union étudie encore un projet de

cours à l'intention des jeunes filles sortant des écoles, afin de perfectionner leurs connaissances ménagères.

M^{me} Orlop-Campart a présenté le rapport de la Commission des Cours: 188 participantes ont pris 226 inscriptions. Ce sont les cours de français pour jeunes Suisses-allemandes qui obtiennent le plus de succès et rendent les meilleurs services. M^{me} Graff a lu le rapport sur les annonces du Bulletin féminin, organe des Unions de Femmes vaudoises et de l'Association pour le costume vaudois, et M^{lle} L. Ducloux a attiré l'attention sur la journée romande du 1^{er} septembre «La Femme et la Démocratie», et sur les Cours de vacances suffragistes.

Le Comité a été ensuite réélu, et est composé de M^{mes} et M^{lles} L. Comte, Buchser, Dubouche-Fonjallaz, Virieux, Graff, Laurent et J. Milloud; puis une intéressante discussion s'est engagée sur l'enseignement théorique et pratique que devraient comporter les cours projetés pour jeunes filles ayant terminé le temps de scolarité obligatoire. S. B.

Association agricole des femmes vaudoises.

L'Association agricole des femmes vaudoises a tenu son Assemblée générale le 30 juin, à Chavornay, dans la plaine de l'Orbe, sous la présidence de M^{me} Gillabard-Randin, laquelle a résumé l'activité de l'Association, dit les résultats du concours de jardins potagers, et rappelé le transfert à Bussigny de la fabrique de confitures, et son renforcement grâce à l'aide de diverses Sociétés féminines.

M^{lle} Fr. Fonjallaz (Epeisses), présidente de la Fédération vaudoise des Unions de Femmes, a exposé l'activité des divers groupements de campagnardes de la Suisse allemande, plus actifs que ceux du canton de Vaud; il s'agit de vaincre l'inertie et la mollesse naturelles pour donner aux Vaudoises la conscience de leur valeur et de l'importance de leur travail. M^{me} Vuilloux, de Mex, a exposé comment on peut faire fructifier un petit lopin de terre, et en retirer un bénéfice intéressant.

Les participantes ont visité ensuite les cultures maraîchères de la plaine de l'Orbe. S. B.